Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901862-20251211-D2025121104-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
05/12/2025

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL
Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Guy LE FUR, Michèle GALOPIN, Raymond TESSIER, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Florence SIMON, Erwan MORVAN, Benoît PERIOU et Anaïs MEL.
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Daniel GUÉZENNEC à Sandie COZ, Nadège RUAULT à Benoît PERIOU, Caroline JACQ à Brigitte MEL, Mohamed KHCHACH à Bernard LACHIVER.
ABSENTS : Gwénaëlle QUERE, Jérôme CALMELS et Françoise LAURENT

Arrivée d'Erwan MORVAN à 18 h 45

D 2025 12 11 04 – CLOTURE DU BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'étant donné le peu de mouvements enregistrés sur le budget de la Caisse des Ecoles et afin de faciliter la gestion comptable de la Commune, il a été décidé de mettre ce budget en sommeil depuis le 1er janvier 2022.

Cette instance peut être dissoute officiellement par délibération du Conseil Municipal lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant trois ans, soit à partir du 1er janvier 2025.

Madame le Maire informe le conseil qu'aucune écriture comptable n'a été effectuée depuis le 1er janvier 2022 sur le budget de la Caisse des écoles et propose sa clôture au 31 décembre 2025.

Cette dissolution au 31 décembre 2025 aura pour conséquences :

- La suppression du budget « Caisse des Ecoles » ;

- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune au terme des opérations de liquidation.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Madame le Maire à :

- clôturer le budget de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2025,
- intégrer le résultat de clôture, à savoir 1.679,07 € en fonctionnement et 2.533,65 € en investissement,
- effectuer la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune au terme des opérations de liquidation
- accomplir toutes les formalités nécessaires afférentes à cette dissolution.

ACTE RENDU **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL** : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (16)

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le ..... : 16/12/2025
- la transmission à la Préfecture le..... : 16/12/2025

Fait à PLOUEZOC'H, le 16/12/2025

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252